Appel à projets FASEP 2024

« Solutions innovantes pour une résilience renforcée face aux défis climatiques »

NOTE DE CADRAGE

Contexte global

Cet appel à projets vise à valoriser des solutions innovantes en matière de résilience face aux défis climatiques. En cohérence avec les priorités portées à l'échelle nationale dans le cadre de la loi «Industrie verte», un tel choix offrirait l'opportunité d'accompagner des projets innovants, économiquement viables, socialement équitables et écologiquement responsables.

Dans le cadre de l'appel à projets, seul le FASEP « démonstrateur » est éligible. Destiné à tous types d'entreprises et prioritairement aux PME, le FASEP devra permettre de financer un démonstrateur de technologie innovante dans un pays en développement. Il s'agit d'offrir un effet «vitrine » à une technologie française déjà éprouvée afin de répondre aux besoins prioritaires de pays en développement et de positionner l'offre française sur le marché aval.

A travers une triple approche économique, environnementale et sociale, le cahier des charges de l'appel à projets permet de valoriser des solutions innovantes issues de secteurs d'activité variés, tels que les infrastructures, l'aménagement des territoires, l'eau, l'énergie et l'agriculture. Par exemple seraient éligibles les projets de (i) de conception et construction d'infrastructures résistantes aux évènements climatiques extrêmes, (ii) de prévision et de gestion des risques climatiques, (iii) de gestion durable des ressources en eau, des sols et de la biodiversité ou encore, (iv) de solutions innovantes permettant d'atteindre l'efficacité énergétique.

Périmètre de l'appel à projet

- Ingénierie : Conception et construction d'infrastructures résistantes aux évènements climatiques extrêmes
- Gestion des risques : Prévision et gestion des risques climatiques.
- Biodiversité : Gestion durable des ressources en eau, des sols et de la biodiversité,
- Energie: Solutions innovantes permettant d'atteindre l'efficacité énergétique.

Exemples de projets concernés

- Ingénierie : Développement d'un système de construction modulaire pour les zones sujettes aux catastrophes naturelles.
- Gestion des risques : Système intégré de surveillance et de gestion des ressources naturelles.

- Biodiversité : Soutien à la gestion durable des aquifères locaux, programme de conservation et de restauration des écosystèmes côtiers.
- Energie : programme d'électrification rurale à faible émission de carbone.

Entreprises éligibles

Toutes les entreprises françaises sont éligibles. Les PME proposant des solutions innovantes sont toutefois particulièrement concernées. Les projets peuvent associer plusieurs entreprises. Au-delà du bénéficiaire public local, les projets viseront autant que possible à associer des partenaires locaux, ONG ou PME par exemple.

Pays éligibles

L'appel à projets FASEP peut intervenir dans tous les pays éligibles sur la carte « FASEP 2024 » mise à jour chaque année conformément à la Politique de financement export de la Direction générale du Trésor. Compte tenu de sa vocation à positionner favorablement nos entreprises sur les marchés locaux ou régionaux, les pays à fort potentiel pour l'export sont privilégiés.

Il est impératif de **contacter le Service économique ou Service économique régional sur place** (réseau du Trésor) pour s'assurer de l'éligibilité d'un pays donné et l'adéquation du projet porté par l'entreprise avec les priorités locales.

La description de l'activité des SE est disponible ici : <u>Les Services économiques de la direction générale du Trésor</u>. Le moteur de recherche pour trouver un service économique à l'étranger est ici : <u>Trésor-International</u>. L'adresse standard des services économiques se fait par code international pays à deux lettres (<u>Code-alpha-2</u>), par exemple pour l'Angola (code AO) : <u>https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/AO</u>.



Critères de sélection

Effet levier	 Réplicabilité du projet Projet abordable et adapté au contexte local Soutenabilité du modèle économique
Appropriation locale	 Intérêt du bénéficiaire local : portage institutionnel clair Capacité à s'approprier le démonstrateur Capacité des acteurs à maintenir un système durable dans les conditions économiques et de fiscalité locales Participation de partenaires locaux (publics ou privés)
Innovation	 Innovation technologique et sociale Maturité de la technologie Le FASEP ne peut financer de R&D
Durabilité de la solution	 Soutenabilité du modèle économique Financement des coûts de maintenance / exploitation Faible coût d'exploitation
Soutien à l'export	 85 % de part française Projet porté par une PME ou associant des PME Retombées pour les entreprises françaises Club de suivi étoffé
Impact environnemental et social	 Recherche de neutralité carbone du dispositif Prise en compte de l'économie informelle Impact positif pour l'environnement et la biodiversité Objectif de réduction de la pauvreté

Calendrier

Juin 2024 : Lancement de l'appel à projets

Début Octobre : Pré-sélection par le bureau FININTER2 et les membres du comité, et examen des dossiers

Début novembre 2024 : Journée(s) des pitchs à Bercy

Début Décembre 2024 : Annonce des résultats